Incidin™ OxyFoam S

NETTOYANT-DÉSINFECTANT À LARGE SPECTRE PRÊT À L'EMPLOI

EFFICACE

- Détergent Désinfectant Sporicide (application Dispositif Médical) et virucide

SÛR

- L' ingrédient actif se décompose en eau et en oxygène
- Excellente compatibilité avec le matériel
- Répond aux critères d'évaluation stricts du RPB

PRATIQUE

- Nettoie et désinfecte en une seule opération
- Prêt à l'emploi

PROPRIÉTÉS MICROBIOLOGIQUES

EFFICACITÉ DU PRODUIT NON DILUÉ	DISPOSITIF MÉDICAL	BIOCIDE (PT02)
Bactéricide selon EN 13727 (1 min) / EN 16615 (1 min*)	1 min*	1 min*
Levuricide selon EN 13624 (1 min) / EN 16615 (1min*)	1 min*	
Fongicide selon EN 13624 (5 min) / EN 16615 (méthode) (5 min*)	5 min*	5 min*
Tuberculocide selon EN 14348 (5 min) / EN 16615 (méthode) (5 min*)	5 min*	5 min*[1]
Mycobactéricide selon EN 14348 (5 min) / EN 16615 (méthode) (5 min*)	5 min*	
Efficace contre les virus enveloppés selon EN 14476	30 sec*	-- [2]
Virucide à spectre limité selon EN 14476 (Adenovirus - 30 sec, Norovirus - 1 min** / 15 min*)	1 min** / 15 min*	-- [2]
Virucide selon EN 14476	10 min** / 30 min*	30 min* [2]
Sporicide contre C. difficile selon EN 17126	60 min**	-- [3]
Sporicide selon la norme EN 17126	60 min**	-- [3]

* Conditions de saleté ** conditions de propreté

[1] L'efficacité Micobactericide inclue l'efficacité Tuberculocide.

[2] Lors de la compilation et de la soumission du dossier BPR, seule l'efficacité Virucide complète était applicable sous la norme EN 14476.

[3] La révision de la norme Sporicide a eu lieu après la soumission du dossier BPR. Une mise à jour est en cours incluant les données de la norme EN17126.

UTILISER LES DISPOSITIFS MÉDICAUX ET LES BIOCIDES EN TOUTE SÉCURITÉ

Consultez l'étiquette et les informations sur le produit.

INDICATIONS

Dispositif médical : Liquide nettoyant désinfectant à spectre large, prêt à l'emploi pour dispositifs médicaux invasifs et non invasifs.

Biocide: Désinfection des surfaces (hygiène environnementale) dans les domaines de soins de santé:
- en pulvérisant avec un vaporisateur et un chiffon sec
- en l'essuyant avec un chiffon propre à usage unique et en utilisant la méthode du seau et de la serpillière.

MODE D'EMPLOI

Dispositif médical :

750ml: Pulvériser sur la surface à une distance de 30 cm environ, en prenant soin de l'humidifier complètement. Essuyer la surface avec une lingette propre et laisser sécher. Ou pulvériser le produit sur une lingette propre puis appliquer sur la surface et laisser sécher.

5L: Appliquer le produit en prenant soin d'humidifier complètement la surface. Appliquer sur la surface avec une lingette propre ou à l'aide du système Flexpack Incidin Dry wipe et laisser sécher.

Applicable à tous les conditionnements :
Une autre méthode consiste à appliquer le produit sur une lingette propre (par ex. Incidin Dry Wipes System). Ne pas rincer. Respecter le temps de contact et les conditions requises selon l'efficacité microbiologique recherchée. En cas d'utilisation en conditions de propreté, nettoyer la surface (utiliser un non tissé/mop propre et sec pour chaque étape). L'utilisation d'un produit nettoyant désinfectant ne remplace pas un nettoyage régulier. Ne pas utiliser sur des surfaces sensibles aux oxydants comme le marbre, le cuivre, le laiton. Pour le retraitement des dispositifs médicaux, toujours respecter les instructions du fabricant, dont la compatibilité matériau. Désinfection terminale des dispositifs médicaux semi-critiques (sondes et sonde TEE): En cas d'immersion impossible, désinfecter le dispostif médical par essuyage comme décrit ci dessus. Après avoir respecté le temps de contact, rincer soigneusement avec de l'eau potable.

Tout incident en lien avec le dispositif médical doit être reporté au fabricant et à l'autorité compétente de l'état membre.

Biocide:
Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation et suivre toutes les instructions. Le produit doit être appliqué sur une surface sèche. Humidifier complétement les surfaces. Ne pas rincer après utilisation. Ne pas utiliser sur les surfaces sensibles aux agents oxydants comme le marbre, le cuivre ou laiton. Le produit est destiné au nettoyage et à la désinfection en une étape. Lorsqu'il est utilisé dans des conditions de propreté : nettoyer la surface avant.

Pulvériser à l'aide d'un pulvérisateur à gâchette et d'une lingette sèche: Pour des résultats optimaux, tenir le flacon à la verticale et pulvériser à une distance de 30 cm. Pulvériser le produit sur une lingette sèche et essuyer les petites surfaces telles que les plans de travail et l'équipement. Ou pulvériser le produit sur la surface, puis essuyer la surface avec une lingette propre et sèche et laisser sécher. Toujours fermer la buse après utilisation. Les lingettes usagées doivent être jetées dans un récipient fermé.

Essuyer à l'aide d'un non tissé/lingette ou d'une mop et d'un seau: Verser le produit dans un seau propre et répartir sur toute la surface à l'aide d'un seul non tissé/lingette ou sur le sol à l'aide d'une mop, laisser sécher à l'air libre. Les lingettes usagées doivent être jetées dans un récipient fermé.

Attention : Le produit est classé Biocide et Dispositif Médical. Les utilisateurs doivent respecter les temps de contact et conditions d'utilisation indiquées.

Tout incident en lien avec le Dispositif Médical doit être reporté au fabricant et à l'authorité compétente de l'état membre.

COMPOSITION

100 g contiennent : Incidin OxyFoam S :
1.5g de peroxyde d'hydrogène

STOCKAGE

Le produit doit être stocké dans l'emballage d'origine en dessous de 25 ° C dans un endroit frais et sec, hors de la lumière directe du soleil.

Durée de conservation après ouverture : à la date d'expiration.



UNIQUEMENT POUR USAGE PROFESSIONNEL

DOMINIQUE DUTSCHER SAS

© 2024 Ecolab. All rights reserved. MD-BIO.PT2-HC-ENHY-OXYS-5036.FOAM-1-FR-0324

Incidin™ OxyFoam S

RÉFÉRENCES ET CONDITONNEMENT

PRODUIT	CONDITIONNEMENT	RÉFÉRENCE
Incidin™ OxyFoam S	6 x 750ml	2943E076Y
Incidin™ OxyFoam S	2 x 5L	2943E08XD
Robinet (DIN 51) pour le bidon de 5L	1	ECL10033873

DOMINIQUE DUTSCHER SAS

LE RÈGLEMENT SUR LES BIOCIDES (RPB), RÈGLEMENT (EU) 528/2012 :

Le RPB a remplacé la directive sur les produits biocides (BPD) le 1er septembre 2013 en tant que législation responsable de la mise sur le marché européen des substances actives et des produits biocides.

En tant que règlement, il est devenu juridiquement contraignant pour les pays relevant du champ d'application des règlements de l'UE - tous les pays de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse (les pays de l'Association européenne de libre-échange).

Le Règlement relatif aux produits biocides (RPB ou Règlement (UE) 528/2012) qui régit la mise sur le marché et l'utilisation de produits biocides au sein de l'Union européenne (UE) est entré en vigueur le premier septembre 2013. Le RPB, qui remplace la Directive relative aux produits biocides, assure un processus d'autorisation et d'approbation harmonisé et plus centralisé pour les produits biocides au niveau européen et entend harmoniser le marché. Elle comprend une évaluation de l'efficacité, de la toxicité et du risque d'un biocide pendant son utilisation. En outre, elle exige des données solides pour démontrer l'efficacité et la sécurité du biocide, ainsi qu'une liste de substances actives et de fournisseurs de biocides approuvés.

EU BIOCIDE NUMÉRO D'AUTORISATION

EU-0024303-0006 1-5

LABORATOIRES ANIOS
1, Rue de l'Espoir
59260 Lezennes
France

CE 0297

ECOLAB DEUTSCHLAND GmbH
Ecolab-Allee 1
40789 Monheim am Rhein
Germany

ECOLAB® PROTECTING WHAT'S VITAL™

LABORATOIRES ANIOS An Ecolab Company
www.anios.com

© 2024 Ecolab. All rights reserved. MD-BIO.PT2-HC-ENHY-OXYS-5036.FOAM-1-FR-0324